



**NATURE OCÉANE**  
40530 - LANDES  
Email : mairie@ville-labenne.fr  
Tél. 05 59 45 46 60  
Fax 05 59 45 80 00  
Site web : www.ville-labenne.fr

*SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017*

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

**Étaient présents** : tous les membres à l'exception d'ETCHEVERRY Anne qui a donné pouvoir à DELPUECH Jean-Luc.

**Absents excusés** : PAYEN Jean-Claude, CURUTCHAGUE Philippe.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Marie-Josée LAPENU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de rajouter une délibération (12/64) à l'ordre du jour relative à la cession de terrains au lotissement Artiguenave. Le conseil acquiesce à l'unanimité.

Puis il communique les décisions prises en vertu des délégations accordées par le conseil : il s'agit de marchés publics passés par le truchement du groupement de commandes organisé par MACS, relatifs à la téléphonie mobile et, aux contrôles périodiques de sécurité des bâtiments recevant du public ; par ailleurs il informe de l'attribution du marché de travaux routiers rue du Marais confiés à Eiffage pour un montant de 204 250,00 € HT.

Puis Monsieur le Maire accueille Madame Bouville Neveu, nouvelle conseillère municipale suite à la démission de Monsieur Vanier et le refus de siéger des deux suivants de liste. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue. Madame Bouville Neveu remercie Monsieur le Maire et déclare être au service de la commune, des labennais et labennaises et souhaite travailler avec tous.

Monsieur le Maire informe que les résultats des sénatoriales du 24 septembre ont permis l'élection de M. Kerrouche et Mme Lubin qu'il félicite.



**2017-09-25-1/53 - CHANGEMENTS DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal autorise les changements de poste au tableau des effectifs suite à des réussites aux concours ou examens ainsi qu'en rapport avec deux régularisations.

Il autorise aussi l'application du dispositif Sauvadet permettant la titularisation d'une ATSEM en CDI.  
**Adopté à l'unanimité.**

### 2017-09-25-2/54 - FIXATION D'UN LOYER POUR LA LOCATION DES LOGEMENTS A BORDERES

La commune a aménagé une aire permettant l'accueil de huit mobil-homes pour accueillir les gendarmes affectés sur Labenne en renfort estival.

En dehors des mois de juillet et août, la commune a l'opportunité de louer cet équipement à des activités scolaires, para scolaires ou autres.

Le conseil municipal fixe le loyer par mobil-home.

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire informe que le SIVOM a doté la commune d'une aide au logement des gendarmes saisonniers.

### 2017-09-25-3/55 - TLPE 2018

Monsieur Maïs informe de nouveautés retenues pour l'année 2018 :

- Exonération des superficies taxables inférieures à 12m<sup>2</sup>
- Reconduction des tarifs à l'identique

Par ailleurs, le conseil s'engage à exonérer totalement (sans décompte au prorata temporis) les enseignes qui seraient démontées ou enlevées en cours d'année.

**POUR : 22**

**CONTRE : 3** (Decoux Nathalie, Bodart Maïder, Bouville Neveu Monique)

### 2017-09-25-4/56 - DM 2 AU BP 2017

Monsieur Maïs, Adjoint aux finances, présente les décisions modificatives au BP 2017. Il s'agit entre autres, d'écritures d'ordre suite à la renégociation et au refinancement de la dette, et d'inscriptions nécessaires à des dépenses non inscrites au budget. Ces inscriptions sont financées par le contingent 2017 de la DSR, supérieur à 2016 pour un montant de 250 000 euros, dotation d'Etat dévolue aux « villes-centre » et pour laquelle la notification a été formulée postérieurement au vote du BP.

**Adopté à l'unanimité.**

### 2017-09-25-5/57 - Taxe de séjour 2018

Le conseil municipal reconduit les tarifs de la taxe de séjour, à l'identique, pour une période de perception du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Dorénavant, un premier reversement devra être effectué au 1<sup>er</sup> octobre et le solde en janvier.

Monsieur le Maire informe qu'une période de perception à l'année permettra aussi de percevoir la taxe de séjour sur les camping-cars de l'aire nouvelle qui est désormais ouverte à l'année.

**Adopté à l'unanimité.**

### 2017-09-25-6/58 - PACTE FINANCIER ET FISCAL SOLIDAIRE DE MACS

La communauté de communes MACS a entamé une réflexion sur la répartition des ressources fiscales perçues sur le territoire communautaire dans un souci d'équilibre.

La nouvelle formule instituera pour les nouvelles entreprises, une forme de répartition solidaire sur les autres communes : désormais la nouvelle taxe foncière ira à la communauté et à la commune et une part de ces deux entités ira au fonds de redistribution vers les plus petites communes.

**POUR : 22**

**ABSTENTIONS : 3** (Decoux Nathalie, Bodart Maïder, Bouville Neveu Monique)

**2017-09-25-7/59 - FONDS DE CONCOURS POUR LA RUE DU MARAIS ET DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

Le conseil municipal approuve la délégation de maîtrise d'ouvrage de MACS à la commune pour la réalisation des travaux rue du Marais et la perception d'un fonds de concours de MACS pour un montant de 61 293.25 €.

**Adopté à l'unanimité.**

**2017-09-25-8/60 - PARTICIPATION A L'EPFL**

Les communes et la communauté de communes financent une partie du budget de l'EPFL par le prélèvement d'une part des droits de mutation.

Pour Labenne, en 2017, le montant sera de 15 713 euros. L'EPFL permet aux communes de disposer d'une aide financière pour l'acquisition de foncier par des avances remboursables sur 3 ou 5 ans.

**Adopté à l'unanimité.**

**2017-09-25-9/61 - CONVENTION DE RETABLISSEMENT DES VOIES AUTOUROUTE DE L'A63 – COMMUNE/ MACS/ASF**

Il s'agit d'entériner la remise en état des chemins détournés en raison des travaux d'élargissement de l'A63, et de la reconstruction des ponts.

Mme Bodart souhaite savoir si le projet de bretelle d'accès a pu avancer. Monsieur le Maire fait savoir que l'Etat n'a pas encore répondu. Une étude sur la faisabilité de cette bretelle a cependant pu être budgétisée.

**Adopté à l'unanimité.**

**2017-09-25-10/62 - TRANSFERT DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PAPS'NUM**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes MACS s'est dotée de la compétence « Pôle d'Arts Plastiques Numérique et Scientifique ». Cette extension de l'intérêt communautaire se justifiait par les exigences des partenaires en mesure de subventionner le projet qui n'interviennent désormais que dans un cadre communautaire.

Par conséquent, le marché de maîtrise d'œuvre doit être transféré aussi.

Mme Bodart souhaite connaître le coût financier. Monsieur le Maire répond que l'architecte doit adapter le projet au module scientifique avec des équipements scientifiques et numériques.

**POUR : 22**

**CONTRE : 3 (Decoux Nathalie, Bodart Maïder, Bouville Neveu Monique)**

**2017-09-25-11/63 - AUTORISATION DE REVENTE D'UN LOT AU LOTISSEMENT MATILON**

Le conseil autorise à l'unanimité la revente d'un lot au lotissement municipal Matilon avant la période de dix années pour des raisons familiales.

2017-09-25-12/64      ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE ARTIGUENAVE A LABENNE – CESSION DE LA PARCELLE D'ASSIETTE DU LOTISSEMENT CADASTREE B N°37 APPARTENANT A LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MACS

La loi NOTRe d'août 2015 a décidé du transfert des zones artisanales à la communauté de communes. Les zones Housquit et Bérrouhague ont donc été transférées au 01.07.2017.

La zone Artiguenave nouvellement créée va aussi faire l'objet d'un transfert mais comme les terrains ne sont pas encore commercialisés c'est à la communauté de communes MACS que la commune va vendre l'ensemble des lots pour un montant total de 899 876 euros avec paiement par la Communauté au fil des ventes aux particuliers.

**POUR : 22**

**ABSTENTIONS : 3** (Decoux Nathalie, Bodart Maïder, Bouville Neveu Monique)

Séance levée à 19h45

A Labenne, le 26 septembre 2017  
Le Maire,



Jean-Luc DELPUECH